

	Sécurité sociale incluse sauf forfait				
	SPHospi NON RESPONSABLE	SP100	SP150	SP200	SP250
HONORAIRES					
Consultations, visites médecins généralistes DPTAM / NON DPTAM ^[2]	-	100% / 100%	150% / 130%	200% / 180%	250% / 200%
Consultations, visites médecins spécialistes DPTAM / NON DPTAM ^[2]	-	100% / 100%	150% / 130%	200% / 180%	300% / 200%
Auxiliaires médicaux : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, masseurs-kinésithérapeutes	-	100%	150%	200%	250%
Analyses et examens de laboratoire	-	100%	150%	200%	250%
Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicaux DPTAM / NON DPTAM ^[2]	-	100% / 100%	150% / 130%	200% / 180%	250% / 200%
PHARMACIE					
Médicaments remboursés à 65%, 30% et 15%	-	100%	100%	100%	100%
Médicaments prescrits non remboursés	-	30€	40€	50€	60€
HOSPITALISATION CHIRURGICALE, MÉDICALE, AMBULATOIRE ET MATERNITÉ^[1]					
Honoraires secteur conventionné DPTAM / NON DPTAM ^[2]	300% / 300%	150% / 100%	150% / 130%	200% / 180%	300% / 200%
Frais de séjour secteur conventionné	200%	100%	150%	200%	300%
Honoraires secteur non conventionné	200%	100%	130%	180%	200%
Frais de séjour secteur non conventionné	100%	100%	130%	180%	200%
FJH dans les établissements hospitaliers	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
FJH dans les centres médico sociaux	30 j	30 j	néant	néant	illimité
FJH dans les établissements de soins de suite	-	30 j	néant	néant	90 j
Chambre particulière (par jour) ou forfait ambulatoire - limitation durée : hospitalisation médicale / soins de suite / psychiatrie	55€ 90 / 60 / 30 j	30€ 90 / 60 / 30 j	40€ 90 / 60 / 30 j	50€ 90 / 60 / 30 j	70€ 90 / 60 / 30 j
Frais accompagnant (par jour) - limitation : âge / durée	20€ < 16 ans ou > 75 ans / 30 j	- -	30€ < 16 ans ou > 75 ans / 30 j	40€ < 16 ans ou > 75 ans / 30 j	50€ < 16 ans ou > 75 ans / 30 j
Forfait de 18€ non pris en charge par le RO	FR	FR	FR	FR	FR
Transport	100%	100%	150%	175%	200%
OPTIQUE (VOIR GRILLE OPTIQUE DANS LE RÈGLEMENT MUTUALISTE)					
Monture + 2 verres simples	-	75€	125€	175€	200€
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou très complexe	-	125€	150€	200€	300€
Monture + 2 verres complexes ou très complexes	-	200€	230€	250€	400€
Lentilles remboursées ou non (forfait max/an/bénéficiaire)	-	-	100€	150€	200€
Chirurgie réfractive	-	-	200€	300€	300€
DENTAIRE					
Soins dentaires, parodontologie	-	100%	200%	250%	250%
Inlay onlay, endodontie	-	150%	200%	250%	250%
Inlay Core	-	150%	200%	250%	250%
Prothèses dentaires remboursées par le RO	-	150%	200%	250%	300%
Prothèses dentaires non remboursées par le RO	-	-	120€ / an	140€ / an	200€ / an
Implantologie	-	-	-	150€ / an	200€ / an
Orthodontie remboursée par le RO	-	100%	200%	250%	250%
Plafond dentaire (hors soins) ^[3]	-	1200€	1500€	2000€	2500€
APPAREILLAGE - PROTHÈSES					
Prothèses auditives (PAU) ^[4] dont piles, frais de réparation audioprothèses	-	150%	100%	200%	250%
Forfait prothèses auditives limité à 1 forfait pour 2 oreilles tous les 3 ans	-	-	325€	400€	450€
Autres prothèses (MAD, AAD, PIO, PEX, OPT) ^[4]	-	100%	125%	100% + 175€/an	100% + 200€/an
Petit appareillage, pansements, accessoires (PAN, AAR, MAC, ARO, GLU) ^[4]	-	130%	130%	130%	200%
Grand appareillage (VEH, ORP, POC, PME, PII) ^[4]	-	100%	100%	100%	200%
Orthopédie (COR, DVO) ^[4]	-	150%	150%	150%	200%
CURES THERMALES PRISES EN CHARGE PAR LE RO					
Frais d'établissement et honoraires	-	100%	125%	150%	200%
Frais de transport et d'hébergement	-	100€	125€	175€	250€
PRÉVENTION					
Diététicien, ostéopathe, étiope, homéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure ^[5] - Nombre de séance par année et par bénéficiaire	- -	20€ / séance 2	20€ / séance 4	25€ / séance 4	30€ / séance 4
Vaccins prescrits non remboursés	-	20€	30€	35€	50€
Contraception	-	20€	30€	35€	50€
Sevrage tabagique	-	20€	30€	35€	40€
Examen de la densitométrie osseuse (tous les 3 ans)	-	20€	30€	40€	65€
Vaccin anti-grippe	-	FR	FR	FR	FR
Actes de prévention remboursés par le RO	-	100%	100%	100%	150%
SOINS INOPINÉS EFFECTUÉS À L'ÉTRANGER pris en charge par le RO	-	100%	125%	150%	200%
MATERNITÉ - PRIME DE NAISSANCE^[6]	-	-	-	100€	200€
OBSÈQUES - ALLOCATION	-	-	250€	300€	1000€
PARTICIPATION ACTIVITÉS SPORTIVES OU INTELLECTUELLES					
		35 € / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat			
Assistance	oui	oui	oui	oui	oui
Tiers payant	oui	oui	oui	oui	oui
Action sociale	oui	oui	oui	oui	oui

HOSPITALISATION ⁽¹⁾

Les longs séjours (unités de soins pour long séjour) et les établissements médico-sociaux (maisons d'accueil spécialisées par exemple) sont exclus

Les remboursements sont limités aux frais réels engagés. Dans le tableau des garanties, les prestations sont exprimées soit en pourcentage soit en forfait. Les prestations exprimées en pourcentage s'appliquent à la base de remboursement fixée par la Sécurité sociale et incluent le remboursement du régime obligatoire à l'exception des honoraires en secteur non conventionné qui s'appliquent sur la base des tarifs d'autorité. La participation forfaitaire de 1€, les franchises médicales et les pénalités en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés sont laissées à la charge du patient.
L'ensemble des forfaits est appliqué par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Gratuité à partir du 3^e enfant.

Les garanties d'assistance sont assurées par RMA ASSISTANCE.

Les cotisations sont fonction du régime d'assurance obligatoire, du département de résidence, de la composition familiale, de l'âge des bénéficiaires et la durée d'appartenance à la Mutuelle.

L'âge est déterminé par différence de millésime.

(2) Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.

(3) Au-delà du plafond dentaire, les prothèses sont remboursées à hauteur du ticket modérateur.

(4) Codes actes correspondant à ceux de la Sécurité sociale

(5) Pour les actes effectués par un praticien titulaire d'un diplôme officiellement reconnu sanctionnant une formation spécifique.

(6) Uniquement si inscription de l'enfant dans les 3 mois suivant la naissance.

VOS AVANTAGES IDENTITÉS MUTUELLE

LA COTISATION GRATUITE à partir du 3^e enfant

LE TIERS PAYANT VIAMEDIS pour vous éviter l'avance des frais :

- un réseau national avec plus de 130 000 conventions avec les professionnels de santé,
- un système de géolocalisation pour vous permettre de trouver le professionnel de santé le plus proche de chez vous.

UN SERVICE ADHÉRENT PROCHE DE VOUS, dans nos agences, par téléphone ou sur internet, des renseignements sur votre dossier, vos remboursements, demandes de prise en charge, devis...

UNE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS sportives ou intellectuelles pour conserver la forme !

UNE ASSISTANCE pour écouter, informer, trouver des solutions.